

## Succession et frais de conservation

Par ericlouis93, le 15/10/2017 à 08:14

Bonjour,

Dans l'attente du règlement de la succession, comment procéder pour que les frais de conservation et d'entretien d'une maison soient réglées sur le compte du défunt à concurrence du solde ou me soient remboursés si j'en fais l'avance ?.

Merci pour la réponse.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **15/10/2017** à **09:26** 

Bonjour,

C'est à voir avec le notaire chargé de la succession.